

YPREMA

Tél. : 01 49 62 01 23
Fax : 01 45 93 25 74
Mail : siege.idf@yprema.fr
www.yprema.fr

Déposez chez YPREMA vos DÉCONSTRUCTIONS DU BTP et vos TERRES INERTES

Mes déchets de chantiers sont-ils inertes ?

En cas de doute, appelez YPREMA
au 01 49 62 01 23

**GARANTIE
TRAÇABILITÉ :**
délivrance à l'entrée
d'un Bon d'Acceptation Préalable (BAP)
et en sortie d'une Attestation
de Conformité Produit.

Sur nos centrales de recyclage proches de vos chantiers, nous assurons la réception de vos déconstructions et des terres inertes, leur traitement et leur recyclage en matériaux recyclés pour les Travaux Publics.

Vos déchets inertes...

Les déchets inertes sont inoffensifs. Ils ne subissent, en cas de stockage prolongé, aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, et ne produisent aucune réaction physique, chimique ou biologique de nature à nuire à l'environnement. **100% des déchets réceptionnés sur les sites YPREMA sont inertes.**

...sont recyclables !

Grâce à vos déchets propres et triés, nous fabriquons une nouvelle génération de matières premières : des produits recyclés essentiellement destinés aux TP, constituant d'excellents matériaux de technique routière.

YPREMA	BON D'ACCEPTATION PRÉALABLE No 40212511	YPREMA Emerainville
VIA		APPORT MATÉRIEL BRUT
Date	12/02/2015	
Heure	09:59	
Véhicule	123ABC75	Transporteur : XXXX TRANSPORT
Poids à vide	15.000 To	Poids à charge : 31.200 To
		Poids net : 16.200 To
No DSD	111556	Du 12/02/2015 à 09:59
Produit	DALLAGE MINCE < 20 cm	Code déchet : 170101
Client	MARTIN TP	Accusé d'acceptation
Chantier	PARIS	
Ville	PARIS	
Ref Cde	CDE 14327	



YPREMA	Site	YPREMA		
	Siège social	7 rue Copernic - 94417 CHENNEVIERES/MARNE CEDEX Tél : 01 49 62 01 23 / mail : siege.idf@yprema.fr		
		ATESTATION DE CONFORMITE PRODUIT No : 40094806		
Véhicule	901CH777	Date : 03/01/11	Heure : 16:38	
Transporteur	TRANSPORTEUR DIVERS	Client	NATURE ET PAYSAGES	
Tare	14.450 T	Brut	27.950 T	
Net	13.500 T		77402 LAGNY SUR MARNE	
DSD	31729	Du	03/01/2011 à 16:38	
Produit	C70 CAILLOUX BETON CONCASSE 30/70	Maître d'ouvrage		
Réf Cde	BDC 30	Réf CN :		
		Signature Yprema	Signature Chauffeur	Signature Client
LES CONDUCTEURS SONT RESPONSABLES DE LEUR PIAC : "SURCHARGES INTERDITES"				



Catégories de déchets inertes acceptées	Code déchet
Déconstruction d'ouvrage d'art et de bâtiments : <i>dallage mince, dallage épais, dallage béton ferrillé</i>	170101
Déconstruction de voiries : <i>couches de chaussées, assises traitées ou non, compris bordures trottoirs, comprenant jusqu'à 30% de terres</i>	170302
Terres : <i>terres recyclables sans blocs et sans mottes, terres contenant des blocs, terres acceptables en ISDI sans enrobés</i>	170504

DÉCONSTRUCTIONS ET TERRES INERTES ACCEPTÉES

DÉCONSTRUCTIONS D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS

- Dallage mince : béton propre, ép. < 20 cm : briques, roches, pierres maçonnées, parpaings
- Dallage épais : béton propre, ép. > 20 cm : poteaux, poutres, longrines, plancher béton propre (sans produit collé)
- Dallage béton très ferrillé : poteaux poutres, longrines)
- Poteaux EDF

DALLAGE MINCE
faiblement ferrillé



DALLAGE ÉPAIS
ferrillé



RECYCLAGE



Plus de 99%
des déconstructions
réceptionnées sur nos sites
sont recyclées !

Gamme de béton
concassé

DÉCONSTRUCTIONS DE VOIRIE

- Couches de chaussée, enrobés + assises traitées ou non traitées, compris bordures de trottoirs
- Couches de chaussée, enrobés + assises traitées ou non comprenant entre 10% et 30% de terres

**COUCHES DE CHAUSSÉE, ENROBÉS
+ ASSISES TRAITÉES OU NON TRAITÉES**



BORDURES DE TROTTOIRS



Gamme concassée
industrielle

TERRES INERTES À RECYCLER

TERRES PROPRES (limons)



En déposant
vos terres recyclables
chez YPREMA,
vous contribuez
à désengorger les ISDI, (décharges),
de plus en plus saturées.



URBASOL

TERRES INERTES À CRIBLER

TERRES PROPRES SANS BLOCS



TERRES PROPRES AVEC BLOCS



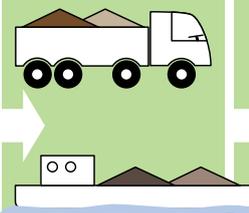
URBASOL
+
Blocs de béton

TERRES INERTES À ÉVACUER

**TERRES INERTES EXEMPTES D'ENROBÉS ET NON RECYCLABLES
TERRES MOUILLÉES PELLETABLES
ARGILES**



EN TRANSIT SUR LE SITE

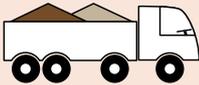


ISDI CLASSE 3

Stockage définitif
en ISDI
(Installation
de stockage
de déchets inertes)



DÉCHETS REFUSÉS À DESTINATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

DÉCHETS REFUSÉS		EN TRANSIT	ISDND (CLASSE 2)
DÉCHETS DE CHANTIERS NON TRIÉS Déchets Non Dangereux (DND) Bois, plastiques, isolants	PLÂTRE ET GYPSE Le plâtre est directement responsable des gonflements lorsqu'il est au contact de l'eau. Toute présence de plâtre dans les déconstructions entraîne la mise en stockage en ISDND.	Sur centres de tri	Stockage définitif en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)
		→ Voir liste en annexe	→ Centre de stockage agréé Liste sur demande
FIBRO-CIMENT constitué de 90 % de ciment et de 10 % de fibres d'amiante Amiante liée à des matériaux inertes	FRAISAT D'ENROBÉ	 	
			

TERRES REFUSÉES		ISDND (CLASSE 2) OU ISDI (CLASSE3+)
TERRES POLLUÉES 	BOUES	→ Centre de stockage agréé Liste sur demande
		
TERRES SULFATÉES	TERRES AVEC ÉLÉMENTS FIBREUX	
		

Si c'est recyclable, déposez chez YPREMA !

OUVERTURE EN CONTINU

Du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 17 h 30



► **Déposer vos déconstructions chez YPREMA c'est :**

- **diminuer la mise en décharge de matériaux recyclables** (arrêté du 31 mai 2011 relatif au diagnostic préalable) ;
- **réduire le trafic routier** et donc, **le coût de transport de vos matériaux** (décret du 11 juillet 2011, Plan départemental de gestion des déchets du BTP) ;
- **recycler 99 % de vos déconstructions** (ordonnance du 17 décembre 2010 et loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) ;
- **recycler 33% de vos terres inertes** (ordonnance du 17 décembre 2010).

► **C'est aussi :**

RESPECTER LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DES DÉBLAIS DU GRAND PARIS EXPRESS

- **Assurer la traçabilité des déblais** issus des chantiers du Grand Paris Express que la Société du Grand Paris gère, à travers l'utilisation systématique de l'outil de traçabilité crée et mis à disposition par la SGP.
- **Favoriser la valorisation des déblais** en tant que matériaux, en application des principes de l'économie circulaire.
- **Faire preuve d'équité** dans les relations commerciales avec les parties prenantes intervenant dans la gestion des déblais.
- **Privilégier le recours à des modes de transports alternatifs à la route**, par voie fluviale et/ou ferroviaire.
- **Contribuer au développement d'exutoires** en toute transparence avec la Société du Grand Paris, en regard des besoins.
- **Développer une démarche d'amélioration continue** en matière de respect de l'environnement pour la gestion des déblais.



Siège social

7, rue Condorcet • 94437 Chennevières-sur-Marne cedex
Tél. : 01 49 62 01 23 • Mail : siege.idf@yprema.fr
RCS Créteil B 350 380 457



Suivez-nous sur

